

**Conseiller.e.s votant.e.s :** Aurélie SIMOES-PERLANT, Yoan MIEYAA, Hubert DELENNE, Sylvie ESPARBES-PISTRE, Hiroko NORIMATSU, Laura CORVISIER, Audrey Jubinville,

**Conseillers ayant donné procuration :** Nathalie OUBRAYRIE-ROUSSEL, Valérie TARTAS pour A. Simoes-Perlant, Christine SORSANA pour H. Norimatsu, Morena Auguste pour A. Jubinville

**Conseiller.e.s excusé.e.s :** Amélie COURTINAT-CAMPS, Valérie Capdevielle (directrice),

**Membres de droit non votants :** Claire Safont-Motay (directrice adjointe) Hélène PIERRON (secrétaire)

**Ordre du jour du conseil :**

1. Vote critères, attendus, modalités de sélection, capacités en Master
2. Statuts du Département : présentation de la révision
3. Élection direction département

**1. Master : vote des capacités, attendus, critères et modalités de sélection des parcours PDEA, PEOD, PEPSCO et PSRI**

La directrice adjointe rappelle que 4 parcours de Masters sont rattachés au département : PSRI PEPSCO PEOD PDEA.

Pour chaque parcours, plusieurs types d'informations destinées à être diffusées via la plateforme MM sont à voter : les capacités d'accueil, les attendus, les critères de sélection et les modalités d'organisation du concours (dossier et/ou audition). Le diaporama utilisé sera annexé à ce RD.

La Directrice Adjointe propose de voter l'ensemble des informations en procédant à un vote parcours par parcours.

**1.1. Parcours PSRI**

Les capacités d'accueil sont fixées à 13+2 places

Concernant les attendus et les modalités de sélection aucun changement sollicité ; la sélection se fait sur la base d'un dossier et d'une audition.

**Les critères de sélection ont été modifiés avec l'introduction d'une note plancher à 11.5/20**

La directrice soumet l'ensemble de ces modalités, attendus et critères de sélection au vote.

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

La proposition est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.

**1.2. Parcours PEPSCO**

Les capacités d'accueil sont fixées à 18 + 2 places.

Concernant les attendus et les modalités de sélection aucun changement sollicité ; la sélection se fait sur la base d'un dossier uniquement.

**Les critères de sélection ont été modifiés avec l'introduction d'une note plancher à 11.5/20**

La directrice soumet l'ensemble de ces modalités, attendus et critères de sélection au vote.

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	POUR 11
------------	------	-----	--------	---------

**La proposition est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.**

### **1.3. Parcours PEOD**

**Les capacités d'accueil sont fixées à 26 + 2 (baisse de 30 à 28)**

Concernant les attendus et les modalités de sélection aucun changement sollicité ; la sélection se fait sur la base d'un dossier et d'une audition.

**Les critères de sélection** ont été modifiés avec **l'introduction d'une note plancher** : Avoir une note minimale de 11.5/20 à la moyenne des 5 moyennes semestrielles de la Licence de psychologie

La Directrice Adjointe soumet l'ensemble de ces modalités, attendus et critères de sélection au vote.

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	<b>POUR 11</b>
------------	------	-----	--------	----------------

**La proposition est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.**

### **1.4. Parcours PDEA**

**Les capacités d'accueil sont fixées à 30 + 2 places (baisse de 35 à 32 places)**

Concernant les attendus et les modalités de sélection aucun changement sollicité ; la sélection se fait sur la base d'un dossier et d'une audition.

**Les critères de sélection par rapport à l'année passée ont été modifiées : la note plancher est passée de 12/20 à 12.5/20 à la moyenne générale sur les 5 premiers semestres de la licence sur le déroulement du concours. A cela se rajoute un autre critère : avoir une non-compensation inter-semestriel du S1 au S4 et avoir acquis le Semestre 5.**

Votants 11	NPPV 0	ABS 1	CONTRE 2	<b>POUR 8</b>
------------	--------	-------	----------	---------------

**La proposition est adoptée à la majorité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.**

## **2. Statuts du Département, présentation de la révision**

Une présentation de la révision des statuts du département a été réalisée lors de l'AG précédent ce conseil. Le vote en Conseil est reporté à une date ultérieure.

## **3. Élection direction département**

Suite à l'appel à candidature clôturé le 27/10/2025 dernier pour la Direction du Département qui arrive à échéance le 6 décembre prochain, une seule candidature a été reçue et validée par les Affaires Générales. Il s'agit de celle de Claire Safont-Mottay.

Lors de l'AG précédent ce conseil, elle a exposé sa candidature.

C'est Sylvie ESPARBES-PISRE en sa qualité de Doyenne du Conseil qui préside ce vote (sortie de C. Safont-Mottay durant ce vote à bulletin secret).

Votants 11	NPPV	ABS	CONTRE	<b>POUR 11</b>
------------	------	-----	--------	----------------

**La candidature de Claire Safont-Mottay pour la direction du Département PDEV est adoptée à l'unanimité des élu.e.s présent.e.s ou représenté.e.s.**

La séance est levée à 12h  
RD établi par Directrice Adjointe du Département  
et La Doyenne Du conseil pour le point 3